



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-377

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : M. Bernard REYES.

SECRETARE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Demande de subventions à l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022

M. Louis ALIOT expose :

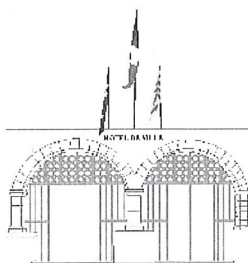
Mes chers collègues,

Dans le cadre des objectifs poursuivis par le contrat de Ville, la commune de Perpignan bénéficie cette année d'une enveloppe financière de 3 043 151€ au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV). Il s'agit de crédits visés à l'articles L2334-40 du CGCT et destinés à soutenir les villes particulièrement défavorisées s'engageant dans les dispositifs de contrat de ville et de renouvellement urbain de ses quartiers prioritaires.

Par délibérations du 24 mars et du 22 juin le conseil municipal s'est prononcé sur une première répartition des crédits sur plusieurs opérations d'investissement.

Compte tenu des discussions avec les services de l'Etat, une première sélection des projets a donné lieu à la mise en place de conventions d'attribution pour un montant de 2 620 062€.

Il convient aujourd'hui de présenter d'autres opérations afin d'affecter le reliquat de la



DPV2022, soit environ 423K€.

La ville propose donc les 3 projets suivants :

QPV	MO	OPERATIONS	Montant de l'opération HT	Subventions sollicitées DPV 2022	%	ANRU	VILLE
centre ancien gare	Ville	Aménagement de logements temporaires : 7 rue Joseph Bertrand et 11 rue Pierre LeFranc	247 279.32 €	197 823.00 €	80%	22 329.32 € 9%	27 127.00 € 11%
centre ancien	Ville	Requalification, mise en valeur et piétonnisation du centre ancien. Phase 1 : rue Lucia	443 235.00 €	185 359.00 €	42%	245 096.38 € 55%	12 779.62 € 3%
centre ancien	Ville	Aménagement d'une aire de jeux au parc Reichel	49 884.25 €	39 907.00 €	80%		9 977.25 € 20%

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser ces opérations et à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601307-2022 12 15 - 166066-DE-11

Accusé reçu le : 23 DEC. 2022

Affiché le : 23 DEC. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire

